

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS - RPQS 2025



Mes Déchets

Un service proposé par la
CA Privas Centre Ardèche

Sommaire

Préambule	4
Faits marquants 2025	5
Partie 1 : Indicateurs techniques	6
Chapitre 1 : Territoire desservi	7
Chapitre 2 : Déchets pris en charge par le service	7
Chapitre 3 : Prévention des déchets	7
PLPDMA	7
Compostage individuel	8
Compostage partagé	8
Economie circulaire et ressourceries	8
Chapitre 4 : Communication	9
Service Communication de la Capca	9
Kits événementiels	9
Actions et outils réalisés par le SYTRAD.....	9
Chapitre 5 : Organisation de la collecte des déchets	10
Focus sur la pré-collecte	10
Focus sur la communication et le lien avec les usagers	11
Chapitre 6 : Bilan de la collecte des déchets	11
Evolution des tonnages collectés	11
Performances de collecte	12
Qualité du tri	12
Chapitre 7 : Bilan du traitement des déchets	13
Chapitre 8 : Emploi dans le secteur de la gestion des déchets	13
Secteur Régie	13
Secteur MGP	13
Tri/traitement	13
Partie 2 : Indicateurs économiques et financiers 2025	14
Définition des coûts du Service Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD)	14
Coûts totaux du SPPGD	14
Composition des coûts du SPPPGD.....	14
Répartition des dépenses de fonctionnement	15
Répartition des recettes de fonctionnement	16
Coûts aidés en € HT/habitant	17
Coûts aidés en € HT/tonne.....	19
Evolutions futures	20
Glossaire	21

Liste des annexes :

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des marchés de fournitures courantes et services en cours en 2025

Annexe 2 : Liste des repreneurs des matériaux issus de la CS et les prix de reprise SYTRAD 2025

Annexe 3 : Délibération n° 2026-03-09/09 du 9 mars 2026 - Budget Principal 41800 / Approbation du Compte

Administratif 2025

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifiées notamment par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités compétentes en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter chaque année un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS).

Ce rapport annuel a pour objectif de rassembler et de mettre en perspective, dans un souci de transparence, l'ensemble des données relatives au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il constitue également un outil d'information destiné aux usagers, leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement du service, son coût, son financement ainsi que les résultats obtenus en matière de collecte, de tri et de valorisation des déchets. À travers cette démarche, le RPQS contribue à sensibiliser les citoyens aux enjeux de la réduction des déchets, du tri, de l'économie circulaire et, plus largement, à leur rôle dans la gestion durable des déchets sur le territoire.

Ce document s'inscrit par ailleurs dans la politique de développement durable portée par la collectivité. Il permet d'assurer un suivi technique et financier du service grâce à des indicateurs dédiés, afin d'en améliorer en continu l'efficacité, la qualité et la maîtrise des coûts.

Le contenu du présent rapport est défini par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

FAITS MARQUANTS 2025

Finalisation du déploiement des Points d'Apport Volontaire

L'année 2025 a marqué l'achèvement de la réorganisation du mode de collecte sur le territoire avec la suppression des derniers bacs de regroupement dans l'hyper-centre de Privas et la généralisation du dispositif de Points d'Apport Volontaire (PAV).

Maintien du taux de TEOM

Le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été maintenu au même niveau qu'en 2024, permettant de préserver l'équilibre financier du service sans augmentation pour les usagers.

Évolution de la tarification des professionnels en déchèterie

Afin de simplifier la facturation des apports professionnels, la tarification a été modifiée en 2025. La facturation au poids a été remplacée par une tarification forfaitaire de 20 € par mètre cube.

Développement du compostage de proximité

Un nouveau site de compostage collectif a été installé dans le quartier Lancelot à Privas. Par ailleurs, la distribution de composteurs individuels à tarif réduit (25 €) s'est poursuivie dans l'ensemble des déchèteries du territoire, permettant d'équiper une centaine de foyers supplémentaires.

Renforcement de l'entretien des équipements de collecte

Une campagne de lavage des colonnes de Points d'Apport Volontaire a été menée au printemps sur les colonnes d'ordures ménagères et de collecte sélective, puis à l'automne sur les colonnes d'ordures ménagères et de verre, afin d'améliorer la qualité du service et le cadre de vie des usagers.

Mise en place d'une permanence amiante à Privas

Une permanence dédiée à la collecte de l'amiante a été instaurée à Privas le dernier lundi de chaque mois afin d'offrir aux habitants une solution adaptée pour l'évacuation de ce déchet spécifique. La prise de rendez-vous s'effectue en ligne sur le site suivant : <https://rdv.recyclage.veolia.fr/m/55>.

Sensibilisation des usagers

Un nouvel habillage des véhicules de collecte a été déployé afin de renforcer la visibilité du service déchets et de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets.



CAP Z'HÉROS DÉCHET : CONSIGNEZ, RÉEMPLOYEZ, POUR MIEUX SAVOURER !



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche



Chambre
des Métiers
et de l'Artisanat
ARDÈCHE



SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme



MiROIR
Ardèche



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



ADEME
AGENCE NATIONALE
de l'Écologie
et du Développement
Durable



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

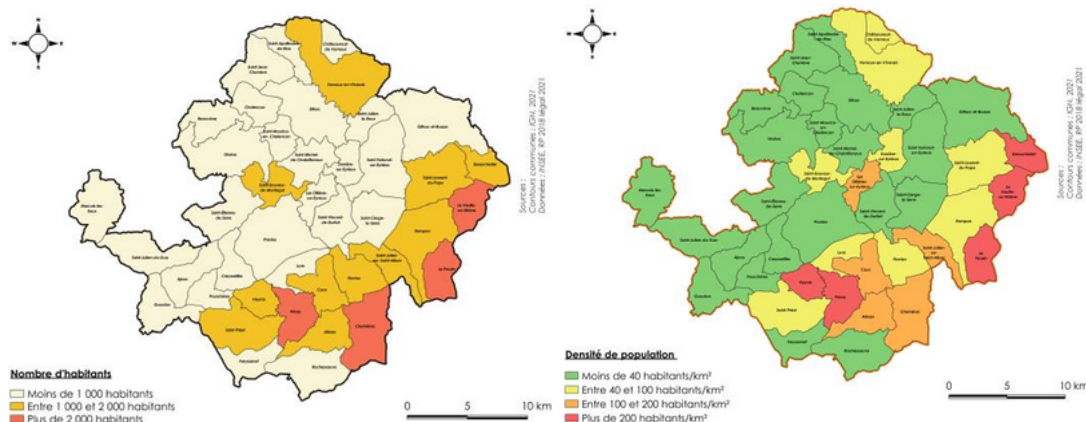
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de
gestion des déchets – RPQS 2025

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES 2025

Chapitre 1 : Territoire desservi

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, créé le 31 décembre 2013 à la suite de la fusion de plusieurs intercommunalités : la Communauté de Communes de Privas-Rhône et Vallées, la Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres, ainsi que plusieurs communes issues des Communautés de Communes de la Roche de Gourdon, des Confluences Drôme Ardèche et des Châtaigniers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, la Communauté de Communes du Pays de Vernoux a ensuite fusionné avec la CAPCA au 1er janvier 2017. Cette réorganisation a conduit à la création du périmètre actuel de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, qui conserve aujourd'hui cette même dénomination.



Carte du nombre d'habitants des communes de la CAPCA

Carte de la densité de population des communes de la CAPCA

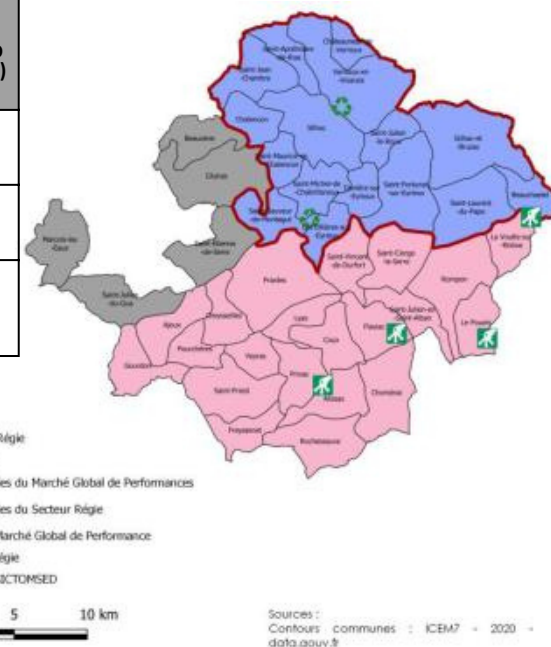
La population municipale 2025¹ reste stable avec 44 356 hab.

¹ RP INSEE Population légales millésimées 2021 entrants en vigueur le 01/01/2025

Depuis 2021, de profondes modifications du schéma de collecte ont été engagées afin de permettre un meilleur tri des déchets, de respecter les objectifs réglementaires et de rationaliser les coûts du service prévention et gestion des déchets.

A fin 2025, la gestion des déchets sur le territoire est organisée en 3 secteurs :

	Secteur MGP (sud)	Secteur Régie (nord)	Secteur SICTOMSED (nord-ouest)
Nombre d'habitants	32 770	11 812	1 280
Nombre de communes	21	16	5
Proportion de la population de la CAPCA	72%	25%	3%



Le SPPGD a été réorganisé au 1er janvier 2026, avec 20 communes dans le secteur SICTOMSED et 22 communes dans le secteur MGP afin de rechercher l'efficacité financière et environnementale.



Chapitre 2 : Déchets pris en charge par le service

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) exerce, au titre de ses compétences obligatoires, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses communes membres.

	OMr		MM		Verre		Cartons Bruns		Déchèterie	
Secteur	Régie	MGP	Régie	MGP	Régie	MGP	Régie	MGP	Régie	MGP
Collecte	CAPCA	Véolia	CAPCA	Véolia	Guerin MINERIS	TBMS (sous-traitant Véolia)	CAPCA	Véolia		
Traitement	SYTRAD (CVO Etoile-sur-Rhône - 26)		SYTRAD (CDT Portes-lès-Valence-26)		Contrat de reprise CITEO (OI Manufacturing - 07)		SYTRAD (Centre de Valorisation Valence - 26)			
Hauts de quais									CAPCA	Véolia
Bas de quais									Prestataires	Véolia via contractants et/ou sous-traitants

Tableau : Gestion des déchets sur le territoire

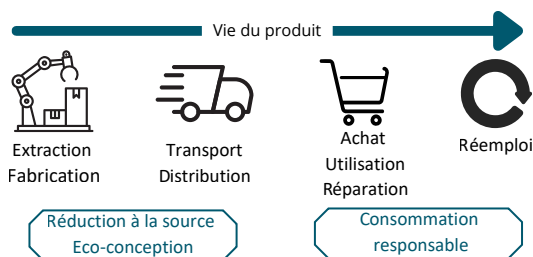
Le **SICTOMSED** gère indépendamment les 5 communes qui lui ont été transférées.

Chapitre 3 : Prévention des déchets

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

La prévention des déchets désigne l'ensemble des mesures prises avant qu'un produit, une matière ou une substance ne devienne un déchet.

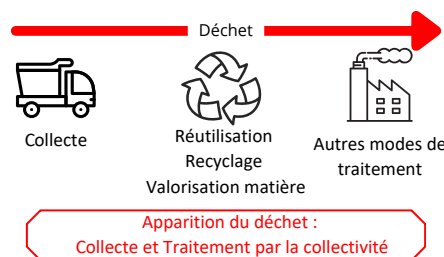
PRÉVENTION



Abandon

Statut de déchet

GESTION DES DÉCHETS



PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), mis en œuvre par le SYTRAD sur la période 2020-2025, constitue le cadre d'action de la politique de prévention des déchets du territoire. Il définit les objectifs de réduction des déchets ainsi que les actions à mener pour les atteindre, conformément aux orientations nationales en matière d'économie circulaire.

L'année 2025 marque l'achèvement de cette première période de programmation. Le bilan du PLPDMA est en cours de finalisation et permettra d'évaluer les résultats obtenus, tout en identifiant les adaptations nécessaires pour préparer le prochain programme de prévention.



Fait marquant 2025 : finalisation du bilan du PLPDMA 2020-2025 et préparation du futur programme de prévention des déchets.



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets – RPQS 2025

Compostage individuel

Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets,² la CAPCA a poursuivi en 2025 la mise à disposition de composteurs individuels à tarif réduit (25 € l'unité) dans l'ensemble des déchèteries du territoire. Cette action vise à accompagner les habitants dans la valorisation de leurs biodéchets et à réduire la part de déchets organiques présents dans les ordures ménagères. En 2025, 86 foyers supplémentaires ont ainsi pu s'équiper.



Compostage partagé

Afin d'accompagner la généralisation du tri à la source des biodéchets, la CAPCA a poursuivi le déploiement des solutions de compostage sur son territoire. Un nouveau site de compostage partagé a ainsi été installé dans le quartier de Lancelot à Privas, ouvert à tous les habitants qui peuvent y déposer leurs biodéchets.



Développement du réemploi et de l'économie circulaire

Le partenariat avec la ressourcerie Trimaran³ s'est poursuivi en 2025 afin de favoriser le réemploi des objets déposés en déchèterie. Grâce à la présence régulière des équipes sur plusieurs sites du territoire, les objets encore en bon état sont détournés de l'élimination, puis triés, réparés ou nettoyés avant d'être proposés à la vente dans les boutiques de la ressourcerie. Cette démarche contribue à la réduction des déchets et s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'économie circulaire.



Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas : avant de trier ou de jeter, le réemploi constitue une solution privilégiée pour prolonger la durée de vie des objets et réduire la production de déchets.

² Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

³ La ressourcerie Trimaran est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui fait partie du Réseau National des Ressourceries et du Réseau Régional des Ressourceries d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Chapitre 4 : Communication

Service communication de la CAPCA

Le service Communication accompagne les évolutions du service déchets en assurant l'information des usagers sur les changements de modalités de collecte et les actualités du service. Cette communication est relayée via différents supports : presse locale, site internet, réseaux sociaux et autres outils d'information communautaires.

Kits évènementiels

Depuis 2016, la CAPCA met à disposition des associations locales, des communes et de tout organisme éligible du matériel de tri destiné à accompagner les démarches de prévention et de valorisation des déchets.

122 kits évènementiels ont été prêtés en 2025.

Pour bénéficier d'un kit de tri, contactez l'accueil de la CAPCA.



Rapides à monter et faciles à installer, les collecteurs double flux permettent de collecter simultanément les ordures ménagères et les emballages recyclables. Un panneau de signalétique rappelle les consignes de tri de manière claire et visible.

Les sacs noirs doivent être déposés dans les colonnes d'ordures ménagères. Les sacs jaunes doivent être vidés dans les colonnes multimatériaux.

Actions et outils réalisés par le SYTRAD

Le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des habitants de son territoire grâce à une stratégie de communication dédiée et au développement de nombreux outils d'information et d'échange. Ses objectifs sont de favoriser l'adoption des bons gestes de tri, de mieux faire comprendre les consignes et d'harmoniser la communication à l'échelle du territoire.

Les outils de communication sont disponibles sur le site du SYTRAD (www.sytrad.fr).

Animations scolaires, prêt de matériel pédagogique, escape game, actions de sensibilisation lors de manifestations, visites et journées portes ouvertes : autant d'initiatives mises en œuvre pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de tri et de prévention des déchets.



Chapitre 5 : Organisation de la collecte des déchets

Les Points d'Apport Volontaire

En 2025, l'ensemble des 42 communes de la CAPCA est équipé de Points d'Apport Volontaire (PAV), permettant la collecte des ordures ménagères résiduelles et des principaux flux recyclables. Ce mode de collecte harmonisé favorise l'amélioration des performances de tri, l'optimisation des circuits de collecte et la maîtrise des coûts du service.

Le développement des conteneurs semi-enterrés (CSE) contribue également à une meilleure intégration des équipements dans l'espace public. Ils limitent la fréquence des collectes, réduisent les nuisances visuelles et améliorent le cadre de vie des habitants tout en renforçant la qualité du service rendu.⁴



⁴ Les communes peuvent choisir de mettre en place des conteneurs semi-enterrés, financés par la CAPCA à hauteur du prix de fourniture des conteneurs aériens pour les flux concernés, la différence étant à la charge des communes, ainsi que les travaux d'aménagement et de mise en place (délibération n° 2021-05-12/131 adoptée le 12/05/2021).

Les consignes de tri

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

LE TRI + SIMPLE

Je dépose tous mes emballages et tous mes papiers dans la colonne jaune.

BRUQUES ALIMENTAIRES
PAPIERS CARTONNETTES
BOITES EN CARTON
BOITES EN PLASTIQUE
BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
EMBALLAGES METALLIQUES

lasso
CONTENEUR
www.conteneur.com

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
consigne.detri.fr

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE SE TRIENT

LE TRI + SIMPLE

Je ne rince pas mes emballages avant de les jeter.

FLACONS
POTS BOCAUX
BOUTELLES

Privas Centre Ardèche
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
consigne.detri.fr

LES CARTONS BRUNS

Je plie les cartons pour gagner de la place.

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

RÉDUISONS NOS DÉCHETS, TRIONS LES EMBALLAGES.

APRÈS LE TRI, JE JETTE LE RESTE DANS LE SAC POUCELLE

Maximum 80 litres

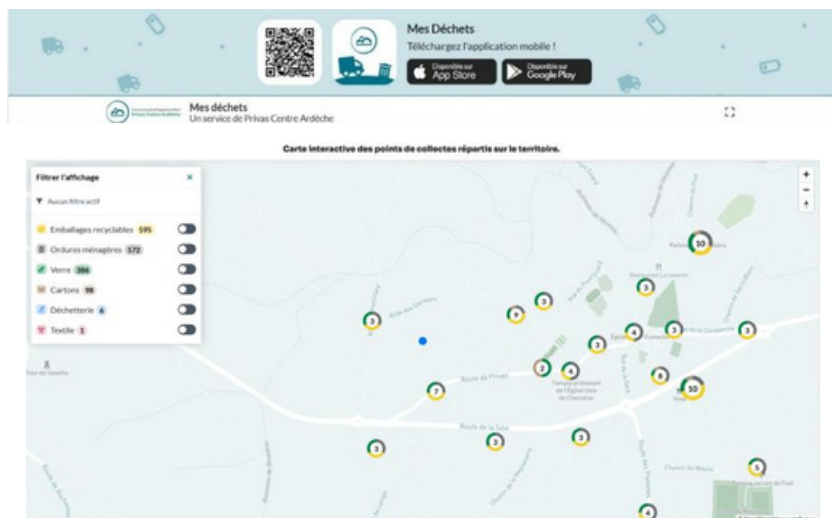
Je ferme le sac et je le jette.

lasso
CONTENEUR
www.conteneur.com

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Communication et proximité avec les usagers

L'application « Mes Déchets », déployée sur le territoire, constitue un outil de proximité facilitant l'accès à l'information pour les habitants. Elle permet de localiser les différents points de collecte et déchèteries, de consulter les consignes de tri et de signaler directement toute anomalie constatée sur les équipements de collecte.



Ces signalements sont transmis au service Déchets et aux prestataires concernés afin d'assurer un traitement rapide des dysfonctionnements. Cet outil contribue ainsi à renforcer le lien avec les usagers, à améliorer la qualité du service rendu et à favoriser les bonnes pratiques de tri sur l'ensemble du territoire.



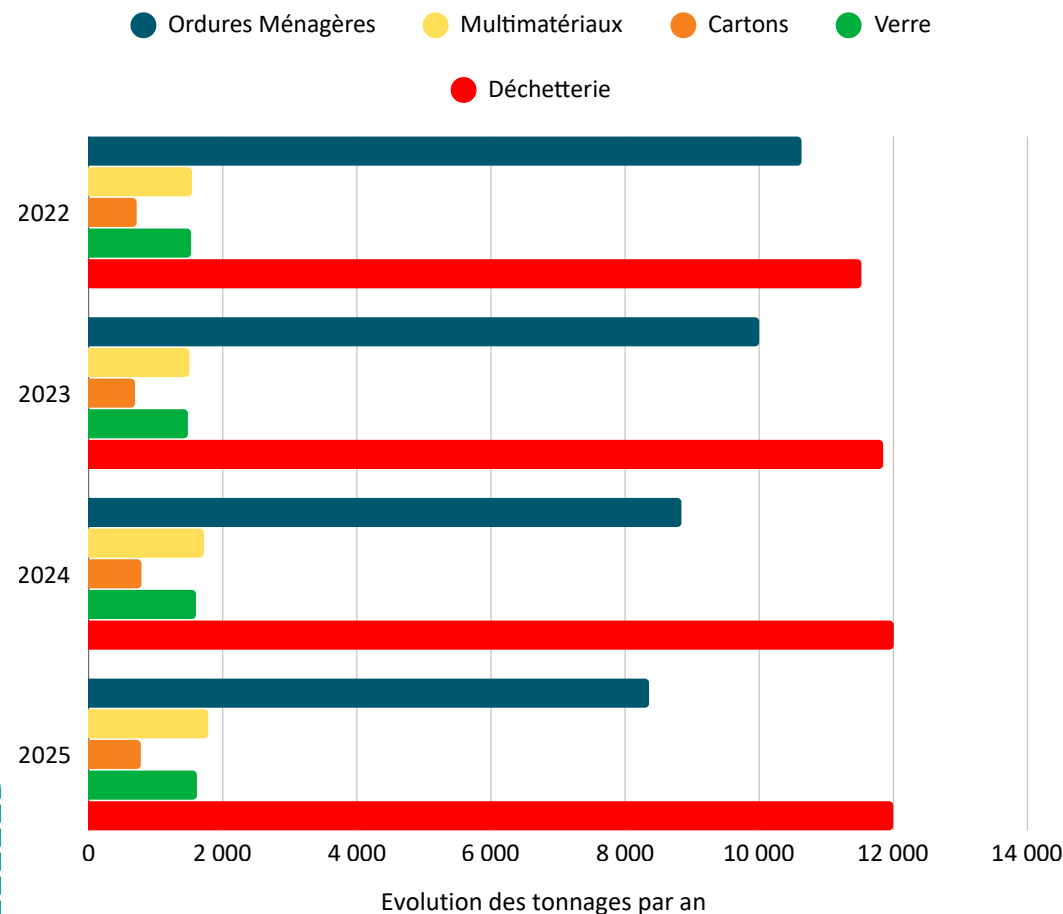
Grâce à un réseau dense de points d'apport volontaire permettant le tri de l'ensemble des principaux flux de déchets⁵, le territoire offre aux usagers une solution de proximité favorisant le geste de tri et contribuant à la réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles produites.

⁵ Sauf avis technique contraire

Chapitre 6 : Bilan de la collecte des déchets

Evolution des tonnages collectés

Les tonnages 2025 comprennent ceux collectés directement par la CAPCA sur le secteur MGP.



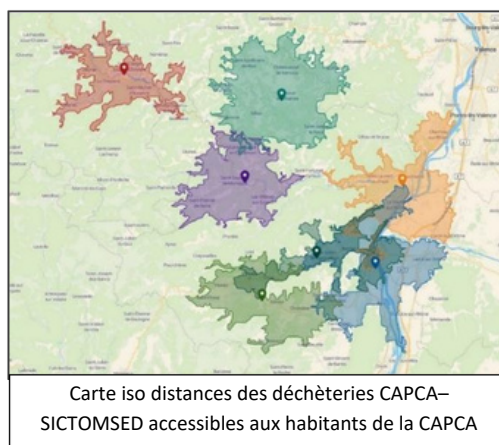
Evolution des tonnages par an

Performances de collecte

	Ordures Ménagères	Multimatériaux	Cartons	Verre	Déchèterie
Performances / habitant en 2025	193 kg/hab	41 kg/hab	18 kg/hab	37 kg/hab	278 kg/hab

Les performances de collecte suivent les mêmes tendances que les tonnages. On observe une diminution des ordures ménagères résiduelles et une augmentation des quantités de déchets recyclables collectés. Malgré cette progression du tri, la quantité totale de déchets produite a tout de même diminué.

Les apports en déchèterie ont enregistré une légère baisse en 2025. Le maillage territorial demeure toutefois particulièrement favorable aux usagers, avec une déchèterie pour environ 7 300 habitants, contre une moyenne nationale d'une déchèterie pour 10 000 habitants. Les horaires d'ouverture ont par ailleurs été renforcés, avec une ouverture moyenne de 26 heures par semaine par site.



Avec 133 100 passages enregistrés en 2025, la fréquentation des déchèteries est en baisse par rapport à 2024, qui comptabilisait 153 025 passages, soit une diminution de 13 %.

Qualité du tri

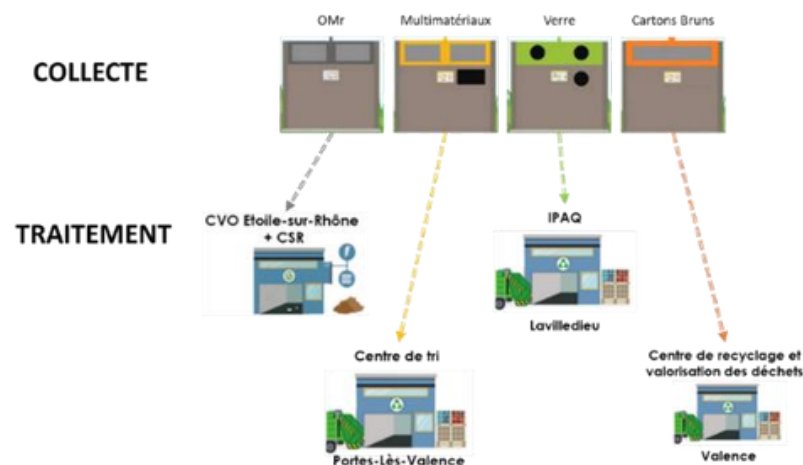
Malgré la poursuite des actions de sensibilisation, la qualité du tri des emballages et papiers demeure un enjeu majeur. Les erreurs de tri restent importantes, avec notamment la présence de verre, de sacs fermés, de plastiques non emballages et d'ordures ménagères dans les conteneurs jaunes. Le taux de refus de tri correspond à la part des déchets déposés dans les conteneurs de collecte sélective qui ne peuvent pas être recyclés en raison d'erreurs de tri et doivent être réorientés vers une autre filière de traitement. Ces indésirables dégradent les performances du tri, augmentent les refus au centre de tri et génèrent des coûts supplémentaires pour la collectivité.

En 2025, le taux de refus au centre de tri a atteint 33,3 %⁶, contre 25,8 % en 2024. Cette hausse, malgré l'augmentation des tonnages collectés, souligne la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation afin d'améliorer la qualité du tri et de limiter les coûts liés aux refus.

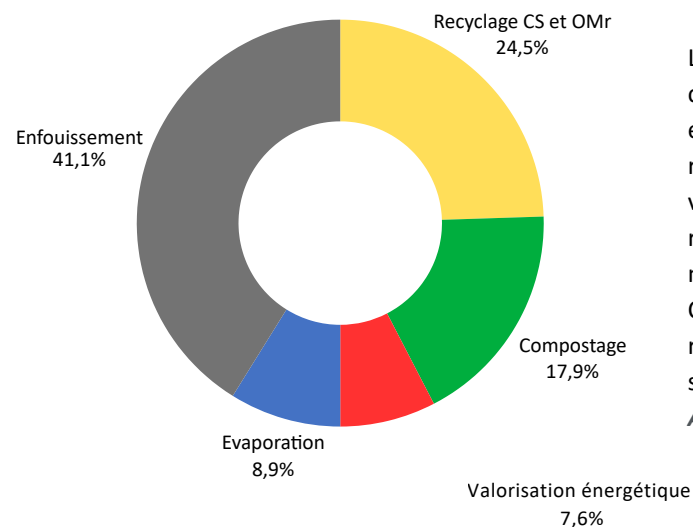


⁶ Données Rapport Annuel 2025 SYTRAD

Chapitre 7 : Bilan du traitement des déchets



En 2025, le SYTRAD annonce un taux de valorisation de 59% des OMA (OMr + CS y compris Verre) en tenant compte de l'évaporation des OMr.



La Collecte Sélective collectée sur la CAPCA est vendue à des repreneurs pour être valorisée. La liste des repreneurs des matériaux issus de la CS et les prix de reprise SYTRAD 2025 sont donnés en **ANNEXE 2**.



L'amélioration de la valorisation des ordures ménagères résiduelles et des déchets de déchèterie, notamment des encombrants grâce au développement des filières REP, constitue un levier majeur pour limiter le recours à l'enfouissement et maîtriser les coûts de traitement.

Chapitre 8 : Emploi dans le secteur de la gestion des déchets

Au vu de l'évolution du service, ce chapitre est scindé en 2 : « secteur Régie / secteur MGP ».

Secteur régie



En régie directe, la CAPCA compte 14 agents en 2025. Les postes occupés par les femmes sont essentiellement des postes « administratifs ».

Pour rappel, certains agents affectés aux déchèteries ont été mis à disposition du prestataire de service au 1^{er}/04/2024. Ils ne sont pas pris en compte ici.

Secteur MGP

Le titulaire du MGP (collecte uniquement) compte 19 agents pour 13,4 ETP.

Tri et traitement

Sur les installations du SYTRAD, 7 agents pour 5,7 ETP sont affectés au tri et traitement des OMr et des emballages et papiers en mélange produits par la CAPCA.



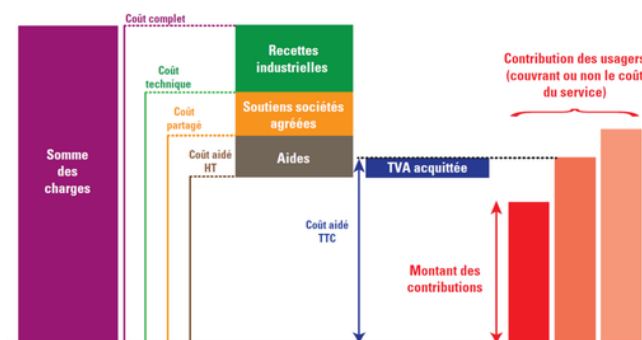
PARTIE 2 : INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS 2025

Définition des coûts du Service Déchets

Pour une meilleure compréhension, le paragraphe suivant présente les différents coûts du service Déchets et leur définition. Le schéma est issu du Guide méthodologique ADEME « Analyser et valoriser les matrices des coûts »

Les coûts sont présentés en euros HT et comprennent la TGAP.

- Le coût complet correspond au coût brut global.
- Le coût technique correspond au coût complet duquel on déduit les recettes industrielles (vente d'énergie, vente de matériaux).
- Le coût partagé correspond au coût technique duquel on déduit les recettes industrielles (vente d'énergie, vente de matériaux).
- Le coût partagé correspond au coût technique duquel on retranche les soutiens des sociétés agréées (éco-organismes)
- Le coût aidé HT correspond au coût partagé duquel on déduit les recettes → c'est l'indicateur phare de l'analyse pour situer le niveau des coûts.
 - Il peut être comparé à la contribution payée par les usagers
 - Il permet de vérifier si la fiscalité est en adéquation avec les besoins du service déchets
 - Il reflète le besoin de financement de la collectivité (l'ensemble des produits perçus ayant été déduits)



Coûts totaux du SPPGD en €

Composition des coûts du Service Déchets

La CAPCA a réalisé et validé la matrice des coûts pour l'année 2025 et peut ainsi présenter et utiliser les résultats dans le présent document.

Pour le détail entre les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, les chiffres sont issus du compte administratif 2025, approuvé par délibération n° 2026-03-09/09 du 18 mars 2026, donnée en **ANNEXE 3**.

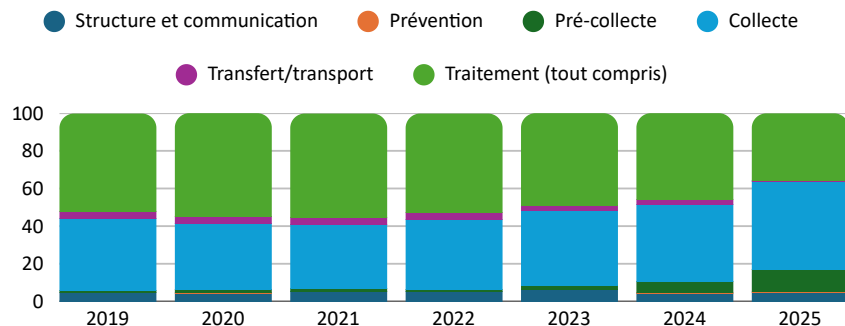
CAPCA Service Déchets 2025 (en €TTC)	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	8 522 305,49 €	8 060 918,61 €
Total investissement	1 405 673,26 €	1 537 957,85 €
RESULTATS 2025	9 927 978,75 €	9 598 876,46 €

Pour plus de lisibilité, les coûts en €TTC du CA 2025 sont ramenés à l'habitant.

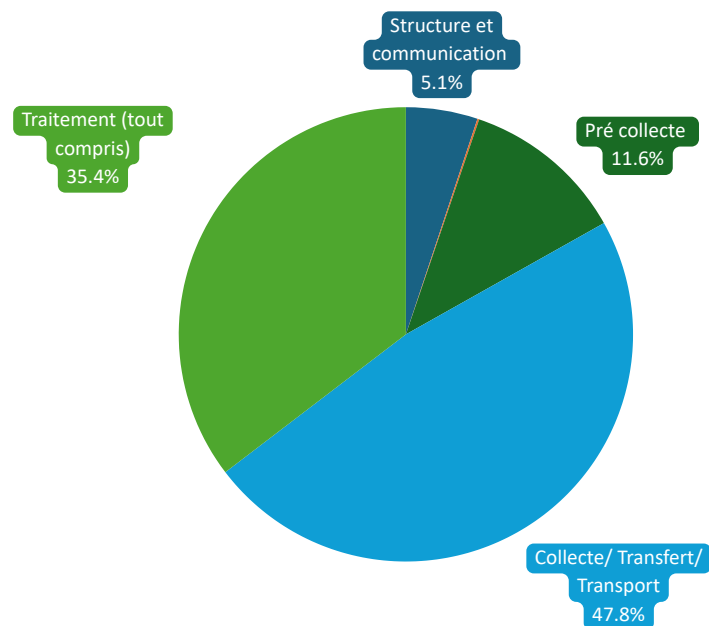
CAPCA Service Déchets 2025 (en €/hab)	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	192 €	181 €
Total investissement	32 €	35 €
RESULTATS 2025	224 €	216 €



Répartition des dépenses de fonctionnement

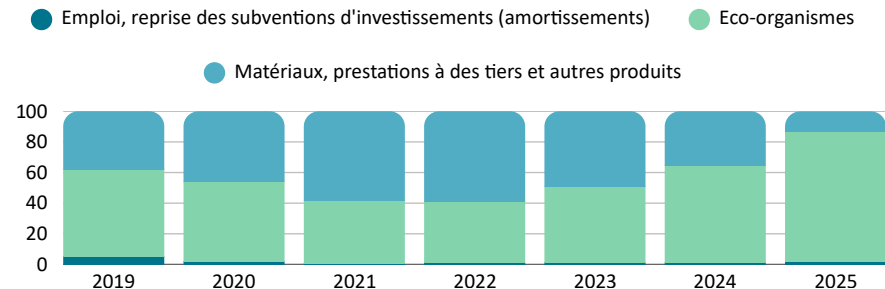


Composition des charges 2025 du SPPGD CAPCA

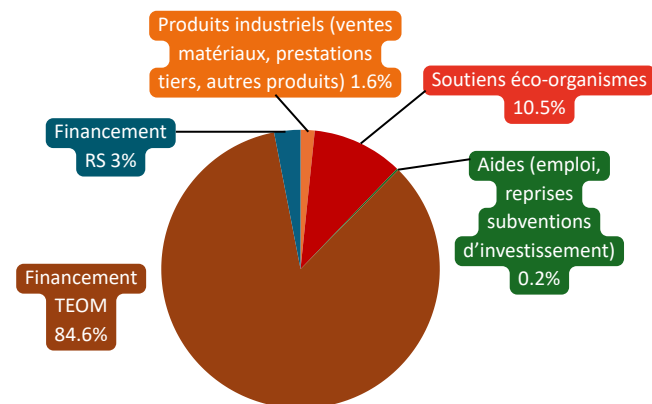


Répartition des recettes de fonctionnement

Répartition des produits du SPPGD CAPCA depuis 2019



Composition des produits 2025 du SPPGD CAPCA

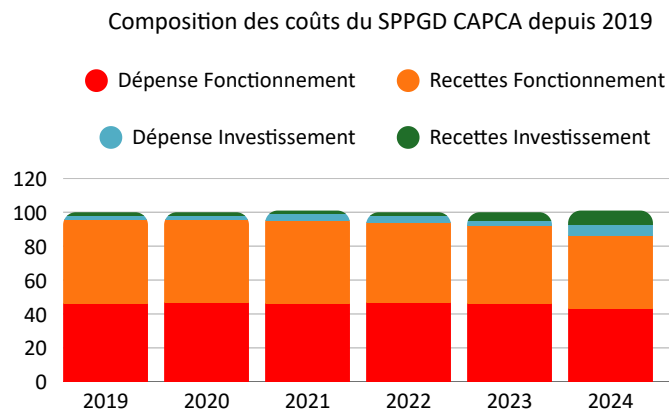


Le service public est financé par la TEOM pour l'ensemble de son territoire, à hauteur de 84%. La TEOM est intégrée à la taxe foncière bâtie (TFB). Il s'agit d'un impôt, dont l'application et le montant ne dépendent pas de l'utilisation [réelle] du service d'enlèvement et de traitement des ordures

ménagères. La Redevance Spéciale appliquée aux administrations et aux campings et la facturation aux usagers professionnels de déchèteries complètent le financement du service, à hauteur de 3%. L'ensemble des contributions représentent 87% des recettes du SPPGD. Parmi les autres recettes on compte la vente de matériaux, les soutiens des éco-organismes pour les filières REP (Citeo pour la collecte sélective, Ecosystem, Eco DDS et Ecomaison pour certains flux de déchèteries, Refashion pour les TLC).

Coûts aidés en €HT/habitant

Les chiffres présentés dans ce paragraphe sont issus de la **matrice des coûts 2025**, validée par l'ADEME – SINOE®.



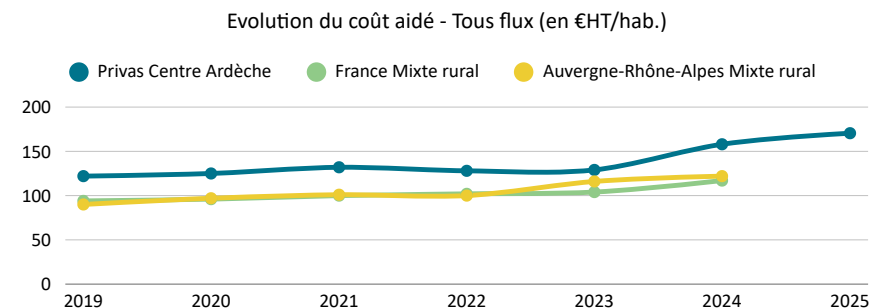
L'évolution de la composition des coûts depuis 2019, par section et par poste, avec notamment l'accroissement des dépenses d'investissement traduit la volonté d'une vision à moyen terme de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans les années futures.



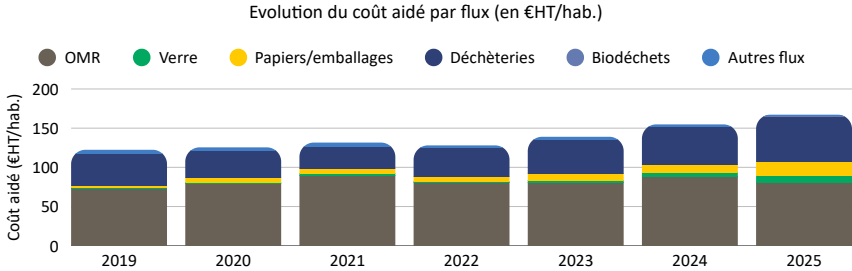
« La matrice des coûts permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour approcher au mieux le coût de gestion du service déchets et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration de charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables, ou encore de recettes non prises en compte car ne correspondant pas à l'année concernée. **Au final, le coût sera donc, le plus souvent, différent du résultat du compte administratif.** Il convient donc d'expliquer cet écart, pour valider les résultats obtenus et leur assurer toute la fiabilité nécessaire [...]. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une traçabilité des données tout au long de la démarche ».

Source : Guide méthodologique « Matrice des coûts et Méthode ComptaCoût – ADEME – édition 2013

Ils sont exprimés en €HT pour pouvoir être comparés aux moyennes nationales et régionales du milieu mixte rural (même typologie d'habitat que la CAPCA). Les coûts aidés en €HT/habitant des principaux flux sont présentés. En 2025, le coût aidé des DMA est de **170.5 €HT/hab** sur la CAPCA, soit + 7.9% par rapport à 2024.

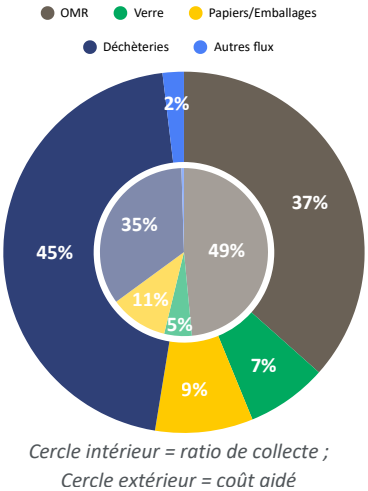


	Coût aidé €HT/hab	Ratio kg/hab.
OMR	80,5 €	192
Verre	8,8 €	38
Papiers/Emballages	18,5 €	46
Déchèteries	57,4 €	239
Biodéchets		
Autres flux	0,8 €	10

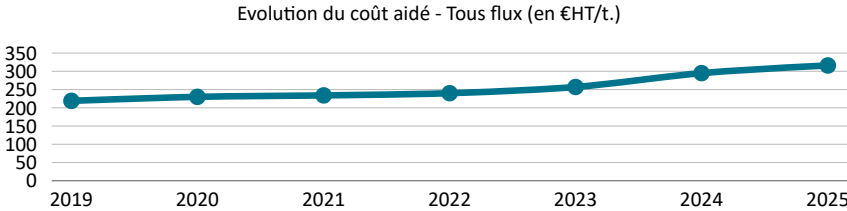


Par rapport aux années précédentes, le coût aidé global des DMA pour 2025 augmente. Avec 80,5 €HT/hab., les OMr coûtent le plus cher aux contribuables de la CAPCA. Elles représentent 48% du coût aidé en €HT/hab., tandis que le ratio en kg d’OMr/hab. ne représente que 37% du gisement de déchets. Vient ensuite le coût aidé des déchets des déchèteries, avec 34% du coût aidé €HT/hab. Le ratio en kg/hab. est quant à lui de 45%.

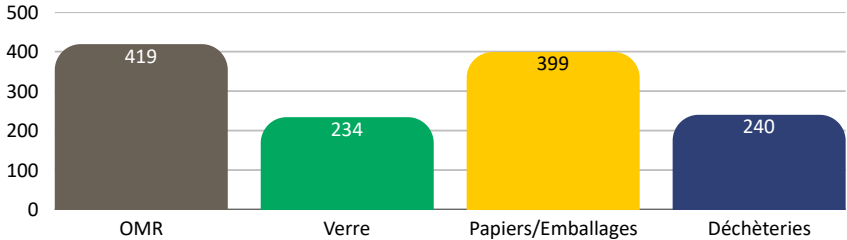
Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - Année 2025



Coûts aidés en €HT/tonne



En 2024, le coût aidé des DMA est de **316 €HT/tonne** sur la CAPCA, soit + 7% par rapport à 2024 (+21 €/tonne).



Ramenés aux tonnages collectés, les OMr représentent le coût aidé le plus élevé du service en 2025 (419 €HT/tonne). Les coûts aidés des papiers et emballages (= Multimatériaux), des déchèteries et du verre oscillent dans la même fourchette de coûts (399 €HT/tonne pour le Multimatériaux, 240 €HT/tonne pour les déchèteries et 234 €HT/tonne pour le verre)



L'année 2026 marquera l'aboutissement de la nouvelle organisation du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD), engagée en 2022. L'ensemble du territoire sera alors entièrement équipé en conteneurs d'apport volontaire pour les principaux flux de déchets (ordures ménagères, multimatériaux, verre et cartons bruns), finalisant ainsi l'harmonisation du mode de collecte.

Cette année constituera également une année de transition majeure pour le service Déchets de la CAPCA, avec une réorganisation de l'exploitation sur le territoire. À compter de 2026, l'exploitation du service ne sera plus assurée en régie sur l'ensemble du périmètre, une partie du territoire étant désormais confiée au SICTOMSED dans le cadre d'une nouvelle organisation de la gestion des déchets.

L'année 2025 marque l'aboutissement d'une transformation majeure du service public de prévention et de gestion des déchets engagée depuis plusieurs années. La généralisation des Points d'Apport Volontaire, l'extension de la collecte des emballages et papiers en mélange (multimatériaux) ainsi que le déploiement des colonnes dédiées aux cartons bruns ont permis d'harmoniser le service à l'échelle du territoire et de simplifier le geste de tri pour les usagers.

Cette évolution s'accompagne d'un transfert progressif des charges de fonctionnement vers des investissements structurants. Si les coûts d'investissement liés au déploiement des nouveaux équipements sont importants, ils doivent permettre, à moyen et long terme, d'optimiser les coûts de collecte, d'améliorer les performances du service et de renforcer la maîtrise des dépenses publiques.

L'amélioration de la qualité du tri demeure toutefois un enjeu prioritaire. La poursuite des actions de prévention et de sensibilisation, le développement des solutions de valorisation et l'optimisation continue de l'organisation du service contribueront à atteindre les objectifs environnementaux et économiques fixés par la collectivité.

Dans ce contexte, la CAPCA poursuivra en 2026 l'adaptation de son organisation afin de garantir un service performant, durable et répondant aux attentes des habitants tout en maîtrisant son impact financier et environnemental.

GLOSSAIRE

A

ADEME Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire
AV : Apport Volontaire

C

CA : Compte Administratif
CACES Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CAPCA Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
CB : Cartons Bruns
CDT : Centre De Tri
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CSR : Combustibles Solides de Récupération
CVO : Centre de Valorisation Organique

D

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DND NI : Déchets Non Dangereux Non Inertes
DNM : Déchets Non Ménagers

E

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Équivalents Temps Pleins

I

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

L

Loi NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

M

MGP : Marché Global de Performance
MM : Multimatériaux

O

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
OMr : Ordures Ménagères résiduelles

P

PAV Points d'Apport Volontaire
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PR : Points de Regroupement

R

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs
RP INSEE : Recensement de la Population INSEE
RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

S

SICTOMSED : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux

SPA : Service Public Administratif

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SYTRAD : Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme

T

TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TLC : Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des marchés de fournitures courantes et services en cours en 2025

		N° de marché	Prestation concernée	Lots	Attributaires	Date de notification : début des presations	Echéance initiale (sans reconduction)	Prochaine échéance ou nombre et durée de reconduction	Etat	COMMENTAIRES
		Dates et durée du marché								
	MP n° 2023-09-19	Fourniture et livraison de conteneurs semi-enterrées d’apport volontaire pour la collecte des déchets	1 : Cuve rigide acier ou plastique	CONTENUR	26/03/2024	2 ans	2 x 1 an	En cours		
			2 : Cuve béton	CONTENUR	26/03/2024	2 ans	2 x 1 an	En cours		
	MP n° 2024-03-16	Fourniture et livraison de conteneurs enterrées à cuve béton pour la collecte des déchets en Apport Volontaire	SULO France	10/10/2024	1 an	3 x 1 an	En cours			
	MP n° 2023-03-05	Marché global de performances collecte et transport des déchets ménagers et assimilés et gestion des déchèteries	VEOLIA - ONYX (titulaire unique) + sous-traitants	26/06/2023	25/06/2031	Non concerné	En cours	ECO DECHETS pour bas de quais déchèteries déchets verts, MAUFFREY Rhônes Alpes pour transport OMr, PLANCHER Environnement pour bas de quais déchèteries encombrants, métaux, cartons, bois, gravats, SARPI La Talaudière pour bas de quais déchèteries DDS, Transport Bégou Manutention Service pour collecte du verre et des cartons bruns, VALORSOL pour bas de quais déchèteries polystyrène		
	MP n° 2023-06-11	Mise à disposition d’équipements, enlèvement, transport et traitement des déchets collectés dans 2 déchèteries et collecte du verre en apport volontaire sur le territoire du secteur “Régie” de la CAPCA	3 : Gravats des 2 déchèteries du secteur “Régie”	OZIL ENVIRONNEMENT	03/11/2023	02/11/2026	02/11/2027	En cours		
			4 : Déchets Dangereux Spécifiques	SARPI LA TALAUDIERE	03/11/2023	02/11/2026	02/11/2027	En cours		
			6 : Collecte du verre sur les 16 communes du secteur “Régie” et sur la commune de Saint-Vincent-de-Durefort en partie	GUERIN SAS	03/11/2023	02/11/2026	02/11/2027	En cours		
	MP n°2023-11-22	Mise à disposition d’équipements, tassage, enlèvement, transport et traitement des encombrants, cartons, bois et ferrailles collectés dans les 2 déchèteries du secteur “Régie” de la CAPCA	1 : Encombrants, cartons et bois	PLANCHER Environnement	02/04/2024	01/04/2027	01/04/2028	En cours		
			2 : Ferrailles	SOLUWASTE	02/04/2024	01/04/2027	01/04/2028	En cours		
	MP n°2024-03-15	Lavage et désinfection des bacs roulants, des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés présents sur 37 communes de la CAPCA	1 : Bacs roulants	MINERIS PROPLETE S.A.S	24/06/2024	3 ans	1 x 1 an	En cours		
			2 : Conteneurs Apport Volontaire aériens, semi-enterrés et enterrés	MINERIS PROPLETE S.A.S	24/06/2024	3 ans	1 x 1 an	En cours		

Annexe 2 : Repreneurs des matériaux issus de la CS et prix de reprise SYTRAD 2025

Extrait du Rapport Annuel SYTRAD 2025

Repreneurs et prix de reprise des matériaux issus du centre de tri (déc. 2024 à nov. 2025)

Matériaux	Repreneurs	Tonnages	Prix de reprise moyen en € HT / t	Recettes en € HT
JRM	NORSKE SKOG	4 070	103,8	422 356
Gros de magasin	SAICA	1 619	36,2	58 643
Gros Cartons collecte sélective	REVIPAC - SAICA	1 539	102,8	158 190
Cartons déchèteries	REVIPAC - SAICA	6 543	99,5	650 960
PCNC-EMR	REVIPAC - SAICA	3 790	74,6	282 626
PCC	REVIPAC-LUCART	288	13,0	3 739
Acier	ARCELOR MITTAL	799	166,7	133 199
Aluminium	REGEAL AFFIMET	119	583,2	69 511
Petits aluminiums	PYRAL	143	188,4	26 925
Mix PE / PP	VALORPLAST	690	30,7	21 181
EMB PET clair	VALORPLAST	822	433,3	356 159
FILM PE - Plastiques souples	VALORPLAST / CITEO	736	NC	NC
Flux développement	CITEO	740	NC	NC
Total		21 897	99,7	2 183 490

**Annexe 3 : Délibération n° 2026-03-09/09 du 9 mars 2026 - Budget Principal
Approbation du Compte Administratif 2025**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 007-200038933-20260923-20260923_208-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars 2026 à 14h00,

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Le Triolet à Chomérac sous la Présidence de François ARSAC, Président de la Communauté d'Agglomération.

Nombre de membres :
en exercice : 70
présents : 46
votants : 55

Date de la convocation :
3 mars 2026

Présents :

Mesdames Karine TAKES, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-José VOLLE, Chistine GIGON, Marie-Josée SERRE, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Anne-Marie ROUDIL, Isabelle MASSEBEUF, Véronique CHAIZE, Souhila BOUDALIKHEDIM, Françoise TRESOL, Ghislaine CHAMBON, Sandrine CHAREYRE, Catherine MODON, Chantal HAMM, Martine FINIELS.

Messieurs Adrien FÉOUGIER, Jérôme BERNARD, Alain SALLIER, Arnaud De CAMBIAIRE, François ARSAC, François GIRAUD, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREY, Gilbert BOUVIER, Ali-Patrick LOUAHALA, Bernard BROTTES, Jimmy VERDOT, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Yann VIVAT, Michel CIMAZ, Philippe TRAMONI, Christophe THOMAS, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Jérôme ROUBY, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Denise CHOCHILLON (procuration à Jérôme BERNARD), Hélène BAPTISTE (procuration à Gérard BROSSE), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jérôme ROUBY), Corine LAFFONT (procuration à Gilles LÈBRE), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE).

Messieurs Éric SEIGNOBOS (procuration à Karine TAKES), Christophe VIGNAL (procuration à Yann VIVAT), Olivier NAUDOT (procuration à Jean-Pierre LADREY), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS).

Absents : Sandrine MÉJEAN, Jérôme LEBRAT, Éric PAQUERIAUD, CHAIX-IMBERTÈCHE Nadine, Valérie DUPRÉ, Gilbert MOULIN, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Alain MAUSSE, Victoria BRIELLE, Mathilde GROBERT, Christian MARNAS, Jeanne VOIRY, Jacqy BARBISAN.

Secrétaire de séance : Doriane LEXTRAIT

Délibération n°2026-03-09/09

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 41800 | APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : François VEYREINC

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 à L5211-3, L5211-6, L5211-11, L5211-26 L.1612, L.2311-1 et 2312-1 et L2121-4 et suivants relatifs au vote du budget ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget Principal ;
- Vu la délibération n°2025-03-12/41 du 12 mars 2025 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et au vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 ;

- Vu la délibération n°2024-04-23/74 du 23 avril 2025 portant approbation du budget primitif du budget Principal pour l'exercice 2025 ;
- Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice ;
- Considérant que Isabelle MASSEBEUF a été élue Présidente de séance par 56 pour, 0 contre et 0 abstention ;
- Le Président s'étant retiré, le nombre de présents passe de 47 à 46 et le nombre de votants passe de 56 à 55 ;

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 55 pour, 0 contre et 0 abstention,

- VOTE le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2025, et arrête ainsi les comptes

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 417 555,92		1 153 118,67		2 570 674,59
Opérations de l'exercice	37 111 433,24	37 890 692,88	8 321 238,67	6 523 790,69	45 432 671,91	44 414 483,57
Totaux	37 111 433,24	39 308 248,80	8 321 238,67	7 676 909,36	45 432 671,91	46 985 158,16
Résultat de clôture	-	2 196 815,56	644 329,31	-	-	1 552 486,25

Besoin de financement

Excédent de financement

Reste à réaliser

644 329,31

-

834 046,06

A

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin total de financement

Excédent total de financement

326 630,14

-

970 959,45

-

D = B - C

E = A - D

C

507 415,92

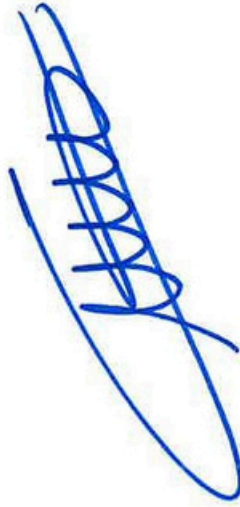
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

La 1^{ère} Vice-Présidente,
Isabelle MASSEBEUF





La Secrétaire de séance,
Doriane LEXTRAIT



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr